

CLASSIFICATIONS LE PERE NOEL EST TOUJOURS MECHANT??!

Nous restons sur notre proposition d'établir le constat avec les partenaires sociaux, le directeur et le salarié.

La position de la direction reste identique, non surtout pas ?

Pour nous CFDT et pour d'autres, cela aurait eu le mérite d'éviter les positions très ambiguës qui changent selon les personnes.

Un salarié parfait un jour, devient lors d'un changement au niveau de la hiérarchie, le plus mauvais des travailleurs.

Il est vrai que les partenaires sociaux n'ont pas le niveau nécessaire pour pouvoir faire une analyse des compétences des salariés, soit dit en passant, salariés qu'ils côtoient tous les jours.

La DRH nous a rappelé qu'il n'y avait pas d'urgence, puisque le délai court sur deux ans.

Nous en sommes restés sur ce constat d'impossibilité de cadrer le système d'appréciation des compétences ?

Il apparait comme une évidence qu'il faut faire un état des lieux de l'entreprise, qui fait quoi, à quel niveau, quel échelon, etc.

Pour la DRH, il est hors de question de faire évoluer l'ensemble des salariés au niveau supérieur en disant simplement que tous les salariés font tous les postes en cafétéria.

Pour la CFDT, la crainte est que tous ces principes et cette méthodologie qui vont être mis en place, afin de cadrer l'évolution, deviennent une usine à gaz.

Personne ou très peu de salariés vont l'utiliser. Tout comme la VAE, qui devait permettre de valider les acquis de l'expérience. Dans les faits, peu de personnes ont réussi à la mettre en œuvre.

Cette mise en place pose un problème, essentiellement pour les anciens qui sont là depuis 15, 20, voir 30 ans, et qui plafonnent au Niveau 1 Echelon 2, pour les nouveaux, ils devraient constater une évolution lors de la mise en place.

Pour les anciens le passage se fera s'il y a une volonté des salariés concernés. De plus, en fonction du montant du budget (par petit paquet), cela fera certainement partie des NAO, ce qui impactera d'autant les futurs augmentations de salaire.

Prochaine rencontre courant janvier.

